

Brossard le 08 Juin 2010

Consultations particulières dans le cadre du mandat sur la question du droit de mourir dans la dignité

Je vous remercie de l'opportunité que vous m'offrez de participer à cette consultation.

D'Amblé je tiens à m'excuser pour les courriels que j'ai fait parvenir à tous les députés concernant un reportage à la télévision au sujet des thanatologues qui exprimaient le souhait que le gouvernement passe une loi forçant les citoyens à enterrer les morts dans des lieux déterminés en utilisant le mot dignité.
J'y reviendrai plus tard.

Il est préférable que je vous dise dès à présent mes appréhensions eu égard à votre consultation.
J'ai lu tous vos débats et analysé les réponses de vos différents intervenants. Je n'aimerais pas être à votre place et j'imagine le poids qui doit peser sur vos épaules.

Je crois que si vous essayez de plaire à tous les intervenants tel que le collègue des médecins et les maisons de soins palliatifs, vous n'accoucherez que d'une petite souris en or massif tel que la commission Bouchard Taylor.

Pour que vous puissiez me situer dans ce débat, je dois au préalable me présenter.

Mon nom est André Prévost. J'ai 58 ans. J'ai toujours été en affaires. Il y a environ 6 ans j'ai fait un mini AVC moins de 10 secondes. J'étais au volant à ce moment. A ma droite était présente ma compagne. A mon arrivée à l'hôpital Charles-Lemoyne, les médecins ont stabilisé mon état très rapidement. Par la suite, j'ai accepté de suivre un protocole de recherche. Je prends actuellement du Lipitor pour contrôler mon cholestérol.

Pour l'instant tout va bien.

Lorsque je suis revenu à la maison, la première chose que j'ai fait a été d'enlever ma montre pour toujours.
Je venais de prendre la décision de changer ma façon de vivre radicalement.

Depuis cet accident, je pense à ce qui pourrait se produire s'il m'arrivait un autre ACV ou quelques autres incidents physiques, tel que Alzheimer, devenir quadraplégique et autres.

Ne croyant pas en ces manipulateurs de l'au delà, je n'ai donc pas de problème moral avec leurs dieux.

Je vais donc dès à présent en me servant de mes expériences passées et surtout avec mes propres sentiments répondre du mieux que je peux à vos interrogations.

1. Existe t-il des situations où il est justifié de recourir à la pratique de l'euthanasie?

Ma réponse est oui.

Première expérience.

En 1992, mon père a eu un deuxième AVC. Il était en Floride où il avait une maison mobile. Il n'avait pas d'assurance. Il fut transporté à l'hôpital. Lorsque je suis arrivé aux soins intensifs, j'ai pensé qu'il n'y avait plus rien à faire. Les médecins aux États-Unis sont avant tout des vendeurs. L'un m'a dit de prendre la main de mon père, en voyant que sa main réagissait, il m'a convaincu qu'il était encore vivant. Cela dura 5 jours. Mon père possédait un immeuble en Floride. Sachant que j'étais en train de me faire avoir, j'ai agité très vite et en secret. J'ai parlé à ma belle mère et j'ai dit qu'il n'y avait plus rien à faire pour lui. Je n'ai personnellement signé aucun document. Sachant qu'il y avait un acheteur pour l'immeuble, j'ai donc communiqué avec lui en Californie. Le tout fut réglé en 24 heures. J'ai donc fait affréter un avion ambulance pour ramener mon père au Québec.

Je suis revenu au Québec 3 jours après son départ de Floride après avoir tout liquidé se qui était possible. J'ai remis tout l'argent à ma belle mère sachant quelle ne retournerait jamais aux États-Unis. Les frais non payés ont été de 12,000.\$ US pour 5 jours d'hospitalisation. Au États-Unis les médecins veulent préserver la vie à tout prix. Ce que je crois c'est qu'ils veulent préserver leur train de vie à tout prix. Lorsque je suis arrivé à l'hôpital Anna-Laberge le médecin m'a informé que la quantité de drogue que mon père avait reçu pouvait le garder en vie pour une semaine au moins. Il m'a dit que contrairement aux États-Unis les médecins au Québec ne préservaient pas la vie inutilement et que pour sa main, c'était une réaction normale. J'ai donc demandé qu'il n'y est aucune intervention médicale.

Deuxième expérience.

Mon grand père était âgé de 94 ans lors de son décès. Il était dans un centre pour personnes âgées à Montréal. Je devrais plutôt dire qu'il existait puisqu'il était Alzheimer depuis plusieurs années. Faut dire qu'il avait un cœur d'ours. Il aurait pu vivre encore longtemps. C'était vraiment devenu immoral. Ma mère a donc demandé aux intervenants de faire quelques choses. Ce doit être une coïncidence, il est décédé quelques jours après.

Troisième expérience.

Un homme que je respectais beaucoup et avec qui j'ai travaillé en Arabie-Saoudite était atteint d'un cancer en phase terminal. Lorsque je lui ai rendu visite dans un hôpital de Montréal, j'ai eu du mal à me retenir pour ne pas pleurer. Il était réellement dans un piteux état. Je lui ai demandé ce que je pouvais faire pour lui. Il m'a demandé de lui apporter un Black

Russian. C'était sa boisson préférée. La pire des choses que j'ai fait et que je regrette encore aujourd'hui fut de ne pas respecter cette demande. J'ai été lâche et j'avais peur des conséquences. J'espère que lorsque vous passerez des lois vous pourrez permettre à mes enfants de m'apporter une pleine bouteille de Rémy-Martin.

L'euthanasie pourrait-elle être considérée, dans certaines situations, comme faisant partie des soins appropriés en fin de vie?

OUI.

Note : Ne pas laisser cette décision aux médecins en maison de soins palliatifs. D'après ce que j'ai lu des débats ils ne l'envisageraient pas. Ils sont décrochés de la réalité que vivent les êtres humains. Ce n'est pas facile de se mettre dans la peau d'un autre. Nous ne sommes pas obligé de nous couper un bras pour savoir ce que ressent un manchot. Mais il faut au moins faire l'effort de se mettre à sa place. Malheureusement j'ai l'impression que des impératifs pécuniaires passent avant et annule toute compassion vraie et réelle. Comme certains de vos intervenants l'ont dit, moi aussi je ne laisserais pas un chien blessé souffrir.

Êtes-vous pour ou contre la légalisation de l'euthanasie et pourquoi?

Je suis pour.

Corrigez-moi si j'ai tort mais les maisons de soin palliatif reçoivent des patients en fin de vie. Cela veut dire plus de vie digne au même titre que les gens actifs comme moi. Cela signifie en termes de temps 1 jour, 1 semaine, 1 mois ou un peut plus peut-être. La question que je me posais était à savoir si je voulais vivre cette "belle et enrichissante" expérience. Très peu pour moi.

J'ai lu la lettre de Mme. Bissonnette, j'ai aussi entendu ma conjointe me relater ses deux expériences de cancer avec son père et sa tante. Encore aujourd'hui, les larmes coulaient à flot.

Écoutez, je n'ai jamais eu peur de l'inconnu en affaire. Cela m'a permis de faire des choses folles dont je suis fier. Mais cette maudite mort à laquelle je ne peux échapper, ça viens me chercher dans toute mes émotions. Je sais que je devrai y passer. Je veux le faire à ma façons et selon mes sentiments au moment voulu. Mon corps m'appartient et je ne laisserai personne me dire comment en disposer. Même si j'ai peur, le moment venu j'y ferai face de même que je fais face à la vie.

Dans les États qui ont légalisé l'euthanasie, les demandes d'aide à mourir doivent répondre à un certain nombre de critères. Si l'euthanasie était légalisée ici, quels critères serait-il essentiel de retenir en ce qui a trait aux éléments suivants?

Qui pourrait demander l'euthanasie?

Âge de la personne

• Est-ce que seules les personnes majeures pourraient en faire la demande pour elles-mêmes? • Des personnes mineures pourraient-elles le faire aussi dans certains cas?

Les personnes majeures peuvent en faire la demande elles-mêmes.

Pour les personnes mineures j'ai plus de difficulté. Cela me blesse plus. Je m'imagine à 14 ans, avec une envie folle de mordre dans la vie et que rien ne me fait peur. Je suis invincible. Du jour au lendemain je me retrouve quadraplégique et intubé à vie. Ma souffrance serait encore plus grande, je ne voudrais pas être un fardeau pour mes parents. En plus j'ai mal, les injections perpétuelles et les médicaments me rendent fou de rage.

Maintenant un cas ou moi j'aurais à prendre position. Si c'était ma fille de 12 ans qui se fesait frapper par une automobile et qui se retrouvait dans le coma avec des lésions irréversibles au cerveau, j'aurais le cœur en mille morceaux et je mettrait fin à sa vie par amour. Après quoi il faudrait que des médecins me rattrape pour ne pas que je me suicide.

Je dois malgré mon chagrin de vous dire que oui les personnes mineures peuvent en faire la demande.

Aptitude de la personne

• Est-ce que seules les personnes aptes pourraient en faire la demande?
• Est-ce que la famille d'une personne inapte pourrait le faire aussi dans certains cas?
• Est-ce que les parents d'un enfant malade pourraient aussi le faire dans certains cas?
• Est-ce qu'une personne apte pourrait demander à l'avance dans son testament de vie, en prévision de son inaptitude, qu'on mette fin à ses jours dans certaines situations (dans le cas d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer, par exemple)?

A toutes ses questions je répons dans l'affirmatif.

J'ai déjà pris mes dispositions. J'en ai déjà parlé abondamment avec ma conjointe et mes enfants. J'espère que le moment venu ils respecteront mes volontés et ne se laisseront pas influencer par des objecteurs de conscience.

J'ai déjà expliqué le cas de mon grand père. Note : Mon grand père est mort depuis plus de 40 ans. Je trouve que le peuple Québécois est hypotrite et peureux de ne pas reconnaître que l'euthanasie n'est pas pratiqué au Québec.

État de santé

- Dans quels cas les demandes d'euthanasie devraient-elles être prises en considération? • Pour les personnes dont la mort est imminente et inévitable?
- Pour les personnes en phase terminale de la maladie?
- Pour les personnes atteintes d'une maladie dégénérative et invalidante?
- Pour les personnes atteintes d'une maladie incurable?
- Pour les personnes lourdement handicapées à la suite d'un accident?
- Pour les personnes qui ont des souffrances psychologiques insupportables, mais dont les douleurs physiques sont contrôlées?

Les demandes d'euthanasie devraient être prises en considération pour toute personne qui aura à la subir et qui en fait la demande.

Il faut prendre en considération ce qu'ont dit les spécialistes. Au Pays-Bas il n'y a pas beaucoup de personnes qui demande l'euthanasie même s'ils y ont droit.

Qui pourrait pratiquer l'euthanasie et où?

Par qui?

- Est-ce que seul un médecin pourrait pratiquer l'euthanasie?
- D'autres professionnels de la santé pourraient-ils aussi le faire? Si oui, lesquels?

Je suggère de ne pas laisser dans les mains des seuls médecins le droit de pratiquer l'euthanasie. Les médecins lors de vos discussions vous ont fait savoir ce qu'ils en pensent. Évidemment si vous passez des lois, le Collège des Médecins essaiera d'en prendre le contrôle. Cela équivaldrait à donner à Dracula la responsabilité de la banque de sang.

J'ai une suggestion pour vous. Il y a des médecins dans plusieurs pays qui aimerais s'établir au Québec, ces médecins sont en majorité refusés par le Collège des Médecins. Si ces médecins sont aptes à soigner dans d'autres pays peut-être pourraient-ils servir au Québec pour les fins de vie.

Il est évident qu'après avoir lu le journal des débats, je ne donnerais jamais aux médecins qui travaille dans des maisons de soins palliatifs le pouvoir d'exercer l'euthanasie. D'après ce que j'ai lu, ils sont plus centrés sur leurs propres personnes et les soins palliatifs que sur le vrai sentiment de l'être humain devant eux. Permettez-moi de vous dire que je n'aime pas les mots patients et bénéficières qui semblent occulter les mots (être humain).

Je verrais des infirmières spécialisées qui ont beaucoup de compassion de le faire. Ici il n'est pas question de soigner un être malade, il est question du respect intégral de l'être humain.

Il vous faudra trouver des personnes capables de regarder un malade dans les yeux et soutenir son regard en y voyant la souffrance. J'ai déjà regardé un cerf que j'avais frappé avec mon automobile sur le bord d'une route. J'ai soutenu son regard. J'y ai vue de la peur et du désespoir. Il m'a fallu 5 minutes pour trouver une personne avec une arme pour en finir. Pas besoin de vous dire que le cognac était bienvenu par la suite.

Où?

- L'euthanasie devrait-elle être offerte seulement à l'hôpital?

NON

- Pourrait-elle être pratiquée aussi dans les centres d'hébergement de soins de longue durée?

OUI

Dans les maisons de soins palliatifs?

NON

- À domicile?

OUI

Suggestion.

Les thanatologues ont peur, il me semble, de manquer de clients. (La religion s'en va chez diable faut croire). Les funérariums comme celui qui est près du tunnel Louis Hyppolyte est un bel établissement. Vous pourriez l'aménager au

frais de l'industrie et l'appeler la maison du dernier jour. J'y verrais des salles avec écran géant qui montreraient des scènes de mers ou de plaines au goût avec musique classique, nouvel âge ou autre au goût du "bénéficiaire"

Pour mon cas j'y verrais une belle infirmière avec tout les atouts féminins qui me passerait la main dans les cheveux et me dirait adieux. Je suis un gars, après tout!

J'ai voulu apporter ce commentaire pour diminuer la tension quelque peu.
Pensez-y, si vous saviez qu'il vous reste 5 minutes à vivre, que voudriez-vous?

Voyons les avantages de ma suggestion.

1. Les médecins dans les hôpitaux, les soins palliatifs et les soins de longue durée n'aurait plus préséance sur le choix du patient. Une personne qui désire en finir serait immédiatement transférée à la maison du dernier jour si son souhait a été bien exprimé en comprenant bien la nature de cette maison.
2. Ce serait plus facile de partir dans un tel endroit qu'à la maison. La famille pourrait avoir une salle d'attente adjacente avec confort et peut-être l'aide d'un Psy ou autre.
3. Il n'en coûterait rien à l'État puisque l'implication des commerces de la mort y ferait leurs frais.

Quelle procédure devrait être suivie?

Demande

• Est-ce qu'une demande verbale serait suffisante?

NON Dérapages prévisibles. La parole s'envole, les écrits restes.

Devrait-il y avoir une demande écrite?

Obligatoirement et contresignée.

• À votre avis, combien de demandes, écrites ou verbales, devraient être exprimées?

Une seule. Après vérification.

• Quel devrait être le délai entre la demande initiale et l'euthanasie?

Le plus vite possible.

Commentaires

Ou il y a de l'Homme, il y a de l'hommerie.

Pour l'avoir vu je peux vous dire que j'ai une crainte pour les personnes âgées. Imaginez une personne de 65 ans, qui n'est plus apte à décider pour quelque raison que ce soit, Alzheimer ou autres. Cette personne est bénéficiaire d'une pension de vieillesse. Mettons pour les besoin de la discussion 1200.00\$ par mois. Ce peut-il qu'une personne de la famille soit 100% contre l'Euthanasie? Qui peut protéger cette personne? Qui peut prendre la décision?

Avis des médecins

• Le médecin devrait-il être obligé de demander un avis à un ou à plusieurs médecins avant de pratiquer l'euthanasie?

Il devrait y avoir un avis d'un autre médecin s'il n'y a pas de lettre du patient ne serait-ce que pour enlever de la pression au médecin.

Par contre, cette pression n'existerait pas si vous disposiez d'une maison dédiée.

Je vois très mal un médecin avec son serment pratiquer l'euthanasie. J'ai aussi peur qu'un médecin à qui la demande à été faite ne s'abstienne plus longtemps que prévu.

Supervision et contrôle de la pratique

• À qui ces responsabilités devraient-elles être confiées?

Si des maisons du dernier jour existaient le contrôle de la pratique pourrait être fait par des infirmières compétentes. Les médecins traitant auraient seulement à confirmer le souhait du patient avec preuve à l'appui.

• Comment le contrôle devrait-il être exercé?

Je me demande de quel genre de contrôle il est question!

S'il s'agit de se servir des mêmes structures que celles en place, je veux dire le Collège des médecins, les maisons de soins de longue durée et palliatifs, etc, vous n'êtes pas sortis du bois. Permettez-moi une analogie qui j'espère va vous faire peur. Montréal la ville des défusions et des roitelets. C'est une ville moribonde qui ne se relèvera jamais.

Si vous utilisez les structures actuelles, association, fédération, conseil et j'oubliais syndicat de tout horizon, vous allez vite vous retrouver devant des gens qui voudront être de la partie, pas dans l'intérêt de l'être humain, mais pour des intérêts pécuniaires. Personne ne vous le dira. Oups! J'oubliais les avocats et les thanatologues.

Développer un nouveau contrôle distant de tous les groupes existants sera moins difficile et beaucoup moins onéreux et j'oserais aussi dire plus sûr.

Il est vrai que si votre objectif est de vous protéger et de plaire à tout le monde vous devriez seulement accoucher d'une petite souris en or.

Pensez-vous qu'il y a des risques de dérives? Si oui, lesquels et comment pourrait-on les éviter?

Il est évident qu'il aura des risques de dérive.

Exemple : Femme veuve 75 ans héritière de 1 million. Deux enfants à la succession, paumés et drogués. Madame est récemment inapte, il n'y a pas d'ordonnance de la cour pour que les enfants gèrent le patrimoine. Je vous laisse imaginer ce que des ententes sous la table pourraient faire. Le contraire pour garder une personne en vie plus longtemps avec la pension de vieillesse décrite précédemment en est un autre exemple.

Il est possible d'élaborer toutes sortes de scénarios. Il vous faudra apprendre à gérer le risque. Pour ma part je peux accepter certains risques. Il est évident que j'ajusterai les lois pour tenir compte des dérives possibles. Si vous êtes sérieux dans votre démarche pour reconnaître aux humains Québécois le droit à leurs intégrité même au niveau de la mort, il serait bon que vous puissiez écrire pour toute la population un testament de fin de vie ou, n'ayons pas peur des mots, un testament de mort. Le testament serait dans les deux sens à savoir je veux ou je ne veux pas. Vous devriez approcher les gens les plus vulnérables en premier et expliquer de quoi il s'agit.

Prenons une séparation à l'amiable. S'il y a litige les gens vont devant une tierce personne. S'il y a apparence de conflit au sujet des souhaits d'une personne qui désire en finir avec la vie, vous aurez une troisième personne neutre qui aura à trancher. Il restera toujours les tribunaux.

J'espère que vous aurez suffisamment de scénarios pour vous faire une bonne idée.

Selon certains, la légalisation de l'euthanasie pourrait ébranler la relation de confiance que la personne a développée avec son médecin. Quelle est votre opinion à ce sujet?

D'après moi, si la législation n'est pas bien expliquée il y aura des problèmes. Même si vous faite de votre mieux, il se trouvera des Québécois qui vous dénigreront et feront peur au gens surtout les plus vulnérables. Parmi les gens que je pointe du doigt il y a évidemment les religions de toutes sortes. S'aviez-vous qu'il y a des gens qui croient que la terre est carrée.

HA les manipulateurs, il faudra faire avec. Vous pourrez les contrecarrer en prenant les devants.

Expliquez, expliquez, expliquez.

Une autre suggestion. Une bonne protection est l'attaque. Pour éviter qu'un organisme (que je prends seulement comme exemple) tel un centre d'âge d'or ne fasse peur à ses résidents pour quelque raison que se soit, vous pouvez dire qu'il est possible de couper les subventions, ou tous autres actes dissuasifs.

Selon certains, l'interdiction de l'euthanasie encourage l'acharnement thérapeutique.

Qu'en pensez-vous?

C'est évident. Rappelez-vous mon expérience avec mon père. D'autant plus si c'est payant. Sans compter que certaine personne le font pour leur égo.

Je ne sais pas exactement comment vous distribuez l'argent pour les soins de santé. Je ne serais pas surpris que dans vos normes, il soit écrit quelque part que plus les soins palliatifs se prolongent, plus les intervenants reçoivent d'argents.

Je reste persuader que si vous reconnaissez le droit à l'euthanasie, il y aura toujours de l'acharnement. N'oubliez-pas, "ou il y a de l'Homme, il y a de l'hommerie."

Certains prétendent que si l'euthanasie était légalisée, il y aurait moins de suicides chez les personnes âgées.

Qu'en pensez-vous?

Cette question est difficile. Je vais l'aborder de façon différente. Il y a environ 4 suicides par jour au Québec. Je ne sais pas combien il y a de personnes âgées qui se suicident. Je ne sais pas non plus combien il y a de pacte de suicide. Je ne connais pas les motivations. J'ai abordé cette question avec ma conjointe il n'y a pas si longtemps. Nous nous sommes déjà mis d'accord sur différents scénarios.

Si ma conjointe décédait vers l'âge de 80 ans et que je me retrouve seul, sans goût de vivre parce que j'en aurais fait le tour, peut-être que j'en finirais. Nous verrons dans le futur.

Il y aura peut-être moins de suicide. Pour ma part, j'en doute. Si je crois que vous ne m'aideriez pas parce que j'ai encore une santé acceptable, je ne ferais pas confiance au système.

Il y a aussi le fait que les couples âgés vivent en vase clos. J'ai déjà côtoyé un couple âgé. Il était difficile de lier contact. Je crois qu'ils avaient peur de la peur. Je me demande si l'un a survécu à l'autre.

Y a-t-il, selon vous, une différence significative entre la sédation terminale et l'euthanasie?

Si oui, quelle est-elle?

Non. La sédation terminale c'est de l'euthanasie légalisée.

Cela me fait penser à un homme accusé de viol. Non monsieur le juge, je croyais quelle était consentante, je faisais donc l'amour.

Existe-t-il, selon vous, des situations où il est justifié de recourir à la pratique du suicide assisté? Avez-vous des expériences à partager à ce sujet?

Oui il existe des situations où l'on devrait avoir recours au suicide assisté. N'ayant heureusement pas eu d'expérience à ce sujet, je dois me mettre en situation. J'en ai discuté avec ma conjointe. Je dois avoir au moins 50% de chance d'avoir un deuxième ACV que d'autres. Si jamais je devais me retrouver paralysé et qu'il ne me reste qu'un bras fonctionnel, J'ai demandé à ma conjointe de venir avec moi près de l'eau et d'aller faire un tour ailleurs. J'ai fait énormément de plongée sous-marine. Évidemment, je ferais une introspection avant pour savoir si je peux vivre avec un tel handicap.

Il y a très longtemps de cela, j'avais un oncle qui a eu une maladie très rare. A l'âge de 18 ans, les médecins lui ont soudé les os du cou, de la colonne et des jambes. Il est même devenu aveugle d'un œil. Il n'a jamais fait l'amour. Cet homme n'aurait jamais pensé au suicide. Il est mort étouffé en mangeant à l'âge de 50 ans.

Le suicide est un acte personnel à un être nonobstant la famille.

Un jour j'ai vu un film sur un blessé de guerre. L'homme était brûlé. Il ne pouvait pas entendre, ni parler. Ses bras et ses jambes ne fonctionnaient plus. Une infirmière appris à communiquer avec lui en faisant du morse sur son front. Bizarre, il avait envi de se suicider.

Je crois que chaque situation est unique. Il n'y a pas un être humain pareil.

Êtes-vous en faveur ou en défaveur de la légalisation du suicide assisté et pourquoi?

Je suis en faveur.

La réponse ne sera pas longue.

Je suis un homme unique. L'intégrité de ma personne ne saurait être violée par quelques autres humains et pour quelques raisons philosophiques ou légales que ce soit. Que ce soit clair. J'interdis à qui que ce soit de me dire ce que je dois faire avec mon corps, du jour de ma naissance, il n'appartenait déjà plus à mes parents.

Selon certains, légaliser le suicide assisté, plutôt que l'euthanasie, pourrait envoyer un signal contradictoire eu égard aux efforts faits dans le domaine de la prévention du suicide.

Qu'en pensez-vous?

Qui à dit ça?

Le suicide assisté sera réservé uniquement aux personnes souffrantes de maladie chronique, tel que les gens tétraplégiques, cancéreux, et autres, en fait les gens qui n'ont plus d'espoir de qualité de vie et que la dignité moral n'existe plus.

Les autres continuerons à se suicider. Y a-t-il plusieurs autre raisons pour lesquels les gens se suicident autre que la maladie?

Je ne crois pas qu'il y est un signal contradictoire. C'est un faux débat. Avez-vous vérifié si les suicides ont diminués au Pays-Bas?

Le suicide sans cause médical est avant tout un mal de vivre. J'ai deux connaissances qui se sont suicidés par pendaison. L'un était un homme d'affaires qui a perdu son argent et qui avait une femme qui n'acceptait pas de vivre avec un homme sans argent. L'autre c'est pendu parce qu'il avait emprunté de l'argent à des personnes à qui ne fallait pas.

Il est difficile de demander à un suicidé pourquoi il l'a fait. En vérifiant son environnement vous pourriez trouver des réponses. Particulièrement pour les hommes, il n'est pas facile de vivre au Québec.

Dans les États qui ont légalisé le suicide assisté, les demandes d'aide à mourir doivent répondre à un certain nombre de critères. Si le suicide assisté était légalisé ici, quels critères serait-il essentiel de retenir en ce qui a trait aux éléments suivants?

J'ai déjà répondu à cette question précédemment.

Qui pourrait aider une personne à se suicider et où?

La présence d'un autre professionnel de la santé serait suffisante. De toute façon il n'y a pas assez de médecins. Laissons aux médecins le devoir de sauver les vies.

Je pense beaucoup à ma maison du dernier jour. Je trouve que mourir dans un hôpital c'est trop morbide.

Où?

Je pense beaucoup à ma maison du dernier jour. Je pense que le seul transport vers une telle maison ferait changer d'avis les gens non convaincus.

Demande

• Est-ce qu'une demande verbale serait suffisante?

NON

Devrait-il y avoir une demande écrite?

Obligatoirement

• À votre avis, combien de demandes, écrites ou verbales, devraient être exprimées?

2 seulement.

• Quel devrait être le délai entre la demande initiale et l'ordonnance de la médication létale?

Très court si la personne concernée est convaincue.

Avis des médecins

• Le médecin devrait-il être obligé de demander un avis à un ou à plusieurs médecins avant de donner l'ordonnance médicale?

Oui surtout pour se dégager de la responsabilité.

Supervision et contrôle de la pratique

J'en ai parlé précédemment.

Question 15.

Ma réponse est non. Si vous vous engagé, que ce soit à fond. En laissant le procureur général décider, vous ne ferai qu'accentuer la souffrance moral des gens. Sans compter l'incertitude et tout le reste.

Question 16.

Oui il y a un changement de mentalité dans la société.

Non cela ne devrait pas être pris en compte dans la question de la légalisation de l'aide à mourir.

Question 17.

Les deux.

Question 18.

Oui.

Question 19.

Oui. Même si cela est difficile.

Question 20.

Je ne sais pas. Est-ce que l'anxiété est du à l'inconnu, ou à la religion?

Question 21.

Je crois que c'est vrai en 2010. Je ne crois pas qu'il en sera de même dans 25 ans.

Je crois que si le droit à la dignité est enlevé pour une seule personne je légifèrerais pour lui redonner ce droit.

Pourquoi y a t'il des lois contre le racisme pourtant il y a pas un si grand nombre de personnes qui sont racistes.

Il suffit de comprendre une personne qui est victime de racisme autant qu'une personne à qui vous pouvez nier le droit à la dignité.

Question 22.

La confusion est surtout véhiculée par les médecins. Je les comprends. Je n'aimerais pas me retrouver en prison.

Question 23.

Les soins palliatifs sont déjà très bien. Le problème n'est pas physique mais humain.

Conclusion.

Dans votre conclusion vous faites part de votre ouverture d'esprit.

Je me permets donc d'être intègre avec moi-même. J'espère que votre commission n'en profitera pas pour glisser certaines lois non exposées dans le présent document.

Les thanatologues ont dit en conférence de presse qu'il serait bon de faire une loi qui aurait pour effet de m'interdire que mes cendres soient dispersées dans l'eau, premièrement au nom de la dignité et deuxièmement parce que les proches ne pourraient se recueillir sur une tombe ou un mausolée. Pour ma part ceci est une foutaise. Il s'agit avant tout d'un commerce très lucratif. Désirez-vous que je vous le prouve?

Les cendres de ma petite fille sont enterrées près de moi. Je lui ai rendu visite 1000 fois plus souvent que mon propre père.

Ce n'est pas un lieu qui compte, c'est ce qui reste dans les souvenir et le cœur.

Personnellement je vous plains d'avoir à faire ce travail sachant à l'avance que vous allez accoucher d'une petite souris en or, à moins que vous soyez prêt à enfiler une armure de chevalier et vous battre contre tous les profiteurs, associations, églises, syndicats, objecteurs de consciences et autres.

Si le passé est garant de l'avenir, (Bouchar Taylor) permettez-moi de vous dire que je n'ai pas confiance en votre commission. Alors en attendant de voir ce qui sera déposé, je poursuivrai dans la voie que je m'étais fixé.

Bonne chance

André Prévost